



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

30 JUIN 1981

**Budget de la Communauté française
de l'année budgétaire 1981 (1)**

SOUS - AMENDEMENTS
DE M. DEFOSSET ET CONSORTS
A L'AMENDEMENT DE M. PAQUE ET CONSORTS (2)

(1) Voir Doc. Conseil 4-Ibis (1980-1981) - nos 1 à 6.

(2) Voir Doc. Conseil 4-Ibis (1980-1981) - n° 6.

En ordre principal :

— Maintenir le § A;

— Modifier le § B comme suit :

Reprendre les « compensations » suivantes prévues aux amendements de MM. Defosset et consorts (*cf.* Doc. 4-Ibis, (1980-1981) n° 3) :

— Au secteur Classes moyennes — Section 31. — Article 44.01.02 (p. 63) : porter le crédit à 54,9 millions.

— Au secteur Communications — Section 32. — Article 33.04.02 (p. 54) : supprimer le crédit de 4,5 millions.

— Au secteur Affaires économiques — Section 31. — Articles 41.01 et 41.07 (p. 62) : réduire les crédits de 5,4 millions.

— Au secteur Culture française — Section 31. — Article 11.03 (p. 14) : réduire le crédit de 3 millions.

— Au secteur culture française — Section 32. — Article 12.54 (p. 17) : réduire le crédit de 3,7 millions.

— Au secteur Santé publique et Famille — Section 37. — Article 33.65 (p. 60) : réduire le crédit de 6,3 millions.

Justification

La motivation du § A telle que calquée sur les amendements précités est parfaite. Les « compensations » indiquées sont toutefois en totale contradiction avec cette motivation : elles consistent exclusivement en crédits pré-affectés (en réalité « un budget pour ordre »), ne donnant à la CFC aucun moyen réel de faire face aux objectifs rappelés avec pertinence par la motivation du § A. La CFC doit évidemment être libre d'affecter les crédits compensatoires aux fins prioritaires qu'elle détermine, et notamment celles reprises dans la motivation.

En ordre subsidiaire :

Ajouter au § B : « ...étant précisé que les 39 millions en cause peuvent être librement affectés par la CFC aux objectifs prioritaires qu'elle détermine, sous le contrôle de l'autorité de tutelle, et notamment à l'aide à l'AICB et à l'ASBL « Maison de la Francité ».

L. DEFOSSET.

J. LEPAFFE.

J. BONMARIAGE.